



Commission Départementale des terrains et Installations Sportives

Procès-Verbal n° 9

Réunion du 23 Janvier 2024 par voie électronique

Animateur : D. COZETTE

Présent(e)s : MM. J.C. VIGNAL – D. CORDIER - M. KIANPOUR - F. GUERFI (CD)
G. DELORME (CD)

Absent : W. BONNEFOUS (CDA)

La commission prend connaissance de l'extrait du Procès-Verbal de la Commission Régionale Terrains et Installations Sportives des 8/01/2024.

POUR INFORMATION :

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

Changement de niveau de classement.

NEUILLY-SUR-SEINE – GYMNASSE THEOPHILE GAUTHIER – NNI 920519901

Cette installation sportive est classée en niveau FUTSAL 3 jusqu'au 10/01/2033.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 21/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement avec l'objectif d'un classement en niveau FUTSAL 2. Elle précise qu'un des 3 vestiaires joueurs fera office de local antidopage / infirmerie. Ces locaux étant « hors d'atteinte du public » avec des sanitaires accessibles uniquement pour les joueurs, arbitres et délégués pendant la compétition.

- **Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FUTSAL 2 jusqu'au 10/01/2033. Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.**



DIVERS

La commission prend connaissance du mail du club des CHEMINOTS OUEST en date du 17 janvier 2024 demandant le retrait de la mention "**terrain retiré du classement**" pour le terrain **NELSON MANDELA 2 – NNI 920350102** sur FOOTCLUBS.

- La commission informe le club des CHEMINOTS OUEST que la modification de cette mention ne dépend pas de la CDTIS.

Ci-joint l'extrait du procès-verbal de la CRTIS en date du 13/12/2023 :

LA GARENNE COLOMBES – STADE NELSON MANDELA 2 – NNI 920350102

Reprise de dossier.

Cette installation sportive est classée retirée du classement. Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 05/12/2023. La C.R.T.I.S. prend connaissance des travaux effectués afin de permettre d'avoir une distance de sécurité de 2,50m tout autour du terrain et la demande de classement en niveau T5 SYN du 21/11/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- A.A.C.
- Rapport de visite
- Tests insitu du 18/09/2023 Elle constate les non-conformités suivantes : - Absence de perche de soutien du filet sur le but droit - Main courante incomplète au niveau des bancs de touches - Mauvaise implantation des poteaux de corners Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T5 SYN jusqu'au 06/11/2028 sous réserve de la levée des non-conformités avant le 19/06/2024.

[Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement](#)

La modification sur STADIUM ou FOOTCLUBS sera donc effectué automatiquement après décision de la FFF.

RETOURS DE RAPPORTS DES DELEGUES

La commission accuse bonne réception du rapport de Monsieur TERKI Eric concernant le match 25946956.

La commission invite le club de ASNIERES FC à effectuer la réparation des filets des buts sur le complexe BLAISE MATUIDI dans les meilleurs délais.

Prochaine réunion sur convocation.

L'Animateur.